

350 postes d'auxiliaires de puériculture sont à pourvoir sur la ville de Paris. Rendez-vous sur la [plateforme en ligne](#) de la Direction des familles et de la petite enfance de Paris pour retrouver ces opportunités.

Quels sont les bons profils ?

Postulez et intégrez l'une des 400 structures d'accueil de la Mairie de Paris en présentant votre diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP). Vous serez alors en charge d'enfants et répondrez ainsi à leurs besoins fondamentaux : bien-être physique, affectif, psychomoteur et relationnel. Vous participerez également à l'élaboration de projet éducatif au sein de l'établissement où l'on vous missionnera. Enfin, vous aurez la charge d'informer les parents à propos du programme d'activité de leurs enfants tout au long des journées.

Comment s'inscrire ?

Les inscriptions sont ouvertes du 13 juin au 9 septembre sur [le site de la Mairie de Paris](#).

Attention à bien utiliser internet Explorer ou bien Firefox Mozilla car Google Chrome et les téléphones ne sont pas compatibles).

Vous pouvez aussi vous inscrire par dossier papier à retirer par voie postale puis à envoyer à l'adresse suivante :

Ville de Paris - DRH - Bureau de recrutement - 2 rue de Lobau - 75196 Paris Cedex 04.

A la fin de cette période vous recevrez un courrier vous proposant une convocation afin de participer à une épreuve finale d'entretien avec un jury. Et si tout se passe bien vous pourrez alors devenir l'une des auxiliaires de puériculture de la Mairie de Paris.

[Pour être accompagné-e dans vos démarches ou bien votre projet professionnel, n'hésitez donc pas à contacter la Mission Locale d'Aubervilliers.](#)